



Le 23 juin 2020

# Mise à jour des mesures particulières Réouverture de la salle d'entraînement

Veuillez prendre note <u>qu'à compter du jeudi 25 juin 2020, il ne sera plus nécessaire de</u> <u>prendre rendez-vous pour utiliser la salle d'entraînement.</u> Toutefois, cette mesure sera de nouveau appliquée si nous constatons un relâchement dans le respect des mesures ci-dessous ou si nous constatons d'importantes périodes de pointe.

Par conséquent, il se pourrait que notre personnel vous demande d'attendre avant d'accéder à la salle d'entraînement, afin de respecter la capacité maximale d'utilisatrices et d'utilisateurs que nous pouvons accueillir en période de COVID-19.

# **MESURES À RESPECTER À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT:**

#### Accès au CAP:

- Stationnement K disponible selon la règlementation en vigueur<sup>i</sup>.
- Nouvel accès à la salle (se référer au plan du site)
  - Entrée par la porte E
  - Sortie par la porte F

# À votre arrivée au CAP :

- Se désinfecter les mains à l'entrée.
- Répondre aux questions de notre personnel pour valider l'absence de symptômes.
- Utiliser (au besoin) les cabines disponibles dans le local 1-11-127 pour se changer (se désinfecter les mains).
- Placer ses effets personnels (sac de sport) sur une tablette de l'étagère spécialement identifiée.
  - Faire attention de ne pas laisser d'objet de valeur.
- Respecter les mesures de prévention et la signalisation mise en place.
- Nettoyer les appareils avant et après chaque utilisation.
- À la fin de l'entraînement, récupérer ses effets personnels, se désinfecter les mains et quitter par la porte F.

## À PREVOIR:

- Limiter votre entraînement à 60 minutes.
- Apporter une bouteille d'eau et une serviette personnelle.
- Se présenter en tenue de sport.
- Aucun accès aux vestiaires réguliers et aux douches ne sera autorisé.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 se verra refuser l'accès au centre sportif.
- Nous recommandons à notre clientèle plus vulnérable d'appliquer les consignes émises par la santé publique.

Finalement, soyez assurés que nous adapterons nos mesures en fonction de l'achalandage et des recommandations gouvernementales afin de préserver la santé de notre communauté.

Merci de votre collaboration et au plaisir de vous accueillir!

L'équipe du Centre de l'activité physique

Le stationnement est payant en tout temps sur le campus du Cégep de Sherbrooke. 7 jours sur 7, de 6h à 23h. Horodateurs

Prévoir la monnaie (0,25 \$, 1 \$, 2 \$) ou une carte de crédit 2 \$/h, maximum 8 \$/jour (jusqu'à 23 heures)

Des vignettes de stationnement au coût de 5 \$ sont disponibles lorsd'une inscription à un cours ou sur certains abonnements. Ces vignettes sont en vente au guichet d'accueil du CAP, en personne ou par téléphone seulement (non disponiblesen ligne).

<sup>&</sup>lt;sup>i</sup>Stationnement



# **LOCALISATION**

# Plan du stationnement

# Services et plateaux sportifs

## Niveau 3

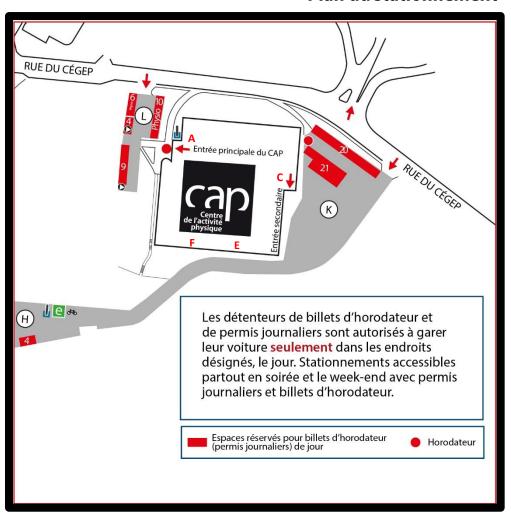
Services administratifs du CAP Gradins gymnases Gradins piscine Toilettes Salle de danse (accès par le niveau 2) Salle de combat (accès par le niveau 2) Salle de relaxation (accès par le niveau 2)

## Niveau 2

Comptoir de service Vestiaires Toilettes Gymnases (A, B, C et D) Piscine Palestre Classes Clinique de physiothérapie

## Niveau 1

Salle d'entraînement



## Coût du stationnement

Le stationnement est payant en tout temps sur le campus du Cégep de Sherbrooke.

### Le coût d'utilisation des horodateurs :

2 \$ de l'heure pour un maximum de 8 \$ par jour.

#### Vignettes de stationnement K:

Une vignette de stationnement K au coût de 5 \$ est disponible lors d'une inscription à une activité de la programmation du Centre de l'activité physique.



